

Estratto dai

RENDICONTI della Pontificia Accademia Romana di Archeologia, anno IV, 1926

(fuori commercio)

NOTE SUR UNE INSCRIPTION MÉTROAQUE
RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

PAR

JÉRÔME CARCOPINO

MEMBRE EFFECTIF

Bibliothèque Maison de l'Orient



134465

RENDICONTI

VOLUME I. - ANNATE ACCADEMICHE 1921-1922 E 1922-1923.

(1923 - pagg. 254 - tavv. XI - Lire 50)

	PAG.
1. STORNAJOLO C. — Istrumento greco di donazione di un terreno alla Badia di S. Pietro nell'isola Tarentina	65
2. NOGARA B. — Alcune osservazioni sulla questione etrusca a proposito di una recente pubblicazione	69
3. MARUCCHI O. — Di una stela egizia dedicata in occasione del giubileo del Faraone Osorkon II	77
4. Id. — Di un'edicola dei tempi di Traiano con iscrizione sacra ad Ercole	89
5. CASAMASSA A. — Il più antico codice della Regola monastica di S. Agostino	95
6. HUELSEN CR. — Osservazioni sulla biografia di Leone III nel « Liber Pontificalis »: - I. La disposizione cronologica della biografia. - II. La lista delle Chiese di Roma benefiziate da Leone III nell'806.	107
7. MERCATI A. — Raffaello da Urbino e Antonio da San Gallo « Maestri delle strade » di Roma sotto Leone X	121
8. SERAFINI C. — Della collezione Celati di monete pontificie acquistata per il Medagliere Vaticano dal Pontefice Benedetto XV	129
9. BENDINELLI G. — Ricostruzione e interpretazione di un rilievo frammentario del Museo delle Terme	145
10. BELVEDERI G. — Il corpo di S. Pietro a Bologna nell'antichissimo cimitero dei Giudei	159
11. HUELSEN CR. — Sulle vicende del Teatro di Marcello nel Medio Evo	169
12. MERCATI S. G. — Sulle formule epigrafiche <i>Christus hic est e Χριστὸς ἐνθάδε κατοικεῖ</i>	175
13. GUIDI P. — L'antico documento cimiteriale cristiano noto sotto il nome di « Catalogo dei cimiteri di Roma »	185
Indice generale e Indice degli scrittori dalla I.e II SERIE (<i>Dissertazioni</i> , t. 30, 1821-1921) - Indici della SERIE III (<i>Memorie e Rendiconti</i>)	219

VOLUME II. - ANNATA ACCADEMICA 1923-1924.

(1924 - pagg. 302 - tavv. XV - Lire 70)

1. KIRSCH G. P. — I santuari domestici di Martiri nei Titoli romani ed altri simili santuari nelle chiese cristiane e nelle case private di fedeli	27
2. PARIBENI R. — Un edificio sotterraneo di tarda età imperiale presso la Via Salaria	45
3. WILPERT G. — Un battistero « Ad nymphas Beati Petri »	53
4. HUELSEN CR. — I veri « Fondatori di Roma »	83
5. SEYMOUR DE RICCI. — Un'iscrizione greca trovata a Pompei	87
6. AMELUNG W. — Ritratto romano	91
7. ROMANELLI P. — Il porto di Leptis Magna (Tripolitania)	93
8. MARUCCHI O. — Di un frammento egizio dell'Iséo Campense recentemente scoperto ed acquistato per il Museo Vaticano	107
9. PARVAN V. — Nuove considerazioni sul Vescovato della Scizia Minore	117
10. MANCINI G. — Gli scavi sotto la basilica di S. Crisogono in Trastevere	137
11. HERMANIN F. — Nuove scoperte artistiche a S. Crisogono in Trastevere	161
12. WILPERT G. — Appunti su alcuni sarcofagi cristiani	169
13. FRANCIOSI G. — Di una stela picena del Museo Civico di Bologna proveniente da Belmonte Piceno	185
14. ALBIZZATI C. — Il Ciborio carolingio nella Basilica Ambrosiana	197
15. I Musei e le Gallerie Pontificie nel triennio 1922-1924 (NOGARA B., MARUCCHI O., GALLI G., BIAGETTI B.)	627

NOTE SUR UNE INSCRIPTION MÉTROAQUE
RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

PAR

JÉRÔME CARCOPINO

MEMBRE EFFECTIF

Le fascicule II des *Notizie degli scavi* de 1926 nous apporte la nouvelle d'une découverte intéressante, survenue par hasard au cours de travaux agricoles, à 17 km. de Rome, au lieu dit *Casa Rossa*, près de la Voie Appienne, sur le territoire de l'ancienne *Bovillae* (fig. 1).

Il s'agit du fragment d'une inscription relative à des fondations religieuses, datée du 5 avril 147 et dédiée à la *Mater Deum*, Cybèle, pour le salut de l'empereur régnant Antonin le Pieux, et de son fils adoptif, le futur Marc-Aurèle. Il a été publié (*Notizie*, 1926, p. 206-208) par notre savant confrère, M. Roberto Paribeni, sous la forme suivante (p. 206).

Dans le champ épigraphique:

PRO SALVTE IM[p(eratoris) Caes(aris) T(iti) Aaeli Ha-
DRIANI ANTONIN[i Aug(usti) Pii et M(arci) Ae-
LI AVRELI CAES(aris) TOTIVS[que domus Aug(ustae)
COLLEGIVM SALVTARE DEM.....
SANCTVM MATRI DEVM [Magnae Idaeae.....
FACIEND(um) CVRAVERVNT. LOCVS ADSIG[(natus).....
PINVS PONENDAS
AB C. DISSENIO FVSCO CVRATORE MVNICI[p(ii) Bov(illensium)
SECVS EPISTVLA[m] IMP(eratoris) ANTONINI AVG(usti) AD[.....
NIBVS DECRETO EOR(um) C(aio) TATINIO GEMELLINO.....
SOTERIANO AED(ilibus) CVR(am) AGENT(e) C(aio) ALBIO CEP.....
ACT(um) NONIS APRILIB(us)

Et sur le côté gauche, en lettres disposées verticalement, le nom à l'ablatif, de l'un des consuls de 147:

L(ucio) ANNIO LARGO

ce qui appelle à droite celui de l'autre, suivi du pluriel co(n)s(u-
libus).

En épigraphiste consommé, M. Paribeni a dégagé avec une rare sagacité le sens du document; il en a déterminé avec exactitude la date et l'origine; et il est impossible de refuser son adhésion aux restitutions ingénieuses et nécessaires dont il a pris la responsabilité. Peut-être, cependant, reste-t-il encore à glaner derrière sa moisson, et, au risque de passer pour aventureux, je voudrais essayer de remplir les quelques lacunes que sa prudence a laissées en blanc, et de rendre à ce texte précieux, par une reconstitution qui, aux noms propres près, s'efforcera d'être intégrale, sa pleine valeur historique.

Ce qui, à distance, m'a tout de suite frappé, dans le texte lui-même, c'est sa correction. On n'y relève qu'un solécisme: *secus epistala* pour *secus epistala(m)*, à la ligne 8; encore faudrait-il être sûr que l'*m* final de cet accusatif obligatoire n'a pas été effacé par le temps: justement, entre l'*a* de *epistala* et l'*i* initial du groupe *imp=imp(eratoris)*, s'ouvre, dans la pierre érodée, l'intervalle nécessaire et suffisant pour y loger le caractère aujourd'hui absent ou évanoui. Quant à l'exécution matérielle de la gravure, elle est excellente. Le lapicide était un ouvrier consciencieux. Entre les lignes 6 et 7, il a gravé, dans l'interligne, en caractères minuscules, deux mots, *pinus ponendas*, que sa précipitation lui avait sans doute ôté le moyen d'insérer à leur place dans les lignes, et, par cette addition dissimulée, on peut déjà juger du soin avec lequel il s'est attaché, tout en respectant le libellé de son modèle, à maintenir intacte l'ordonnance qu'il avait conçue. Il n'est d'ailleurs que de regarder la reproduction photographique de son œuvre pour en apprécier la facture. Cet artisan était un artiste qui n'a pas seulement soigné le galbe de chacune de ses lettres, mais s'est, en outre, efforcé de les répartir en un ensemble harmonieux et agréable à l'œil. Depuis, sa pierre a été brisée à droite, mais nous pouvons toujours jouir de l'effet qu'il a poursuivi, et qui est celui d'une symétrie recherchée.

Considérons d'abord l'encadrement: la verticale où s'inscrivent les *tria nomina* d'un des consuls de 147 court, à la gauche des lignes horizontales, comme une véritable moulure, dont le tracé rend certaine, comme l'a bien vu M. Paribeni, l'ancienne présence, dans le fragment disparu, d'une moulure semblable à leur droite. Les deux consuls éponymes de 147 sont attestés par les *Fastes* sous leurs vocables respectifs de L. Annius Largus, - les noms mêmes que nous lisons encore aujourd'hui - et de C. Prastina Pacatus Messalinus, mais la mention totale de ce dernier n'a encore jamais été retrouvée dans les inscriptions,¹ et l'on doit se demander sous quelle forme le

¹ Cf. LIEBENAM, *Fasti consulares imperii Romani*, Bonn, 1910, p. 22; VAGLIERI s. v^o *consules*, dans le *Dizionario De Ruggiero*, p. 942-943.

rédacteur de la dédicace s'y prit pour en abrégér la nomenclature, évidemment trop longue pour une simple datation.

L'ablatif *L. Annio Largo* est de 11 lettres. La restitution de M. Paribeni: *C(aio) Prastina Messalino cos*, qui, d'ailleurs, exclut le *cognomen Pacatus*, conservé ailleurs, s'étend sur 21 lettres et devrait même s'étendre sur 22, si *Messalino* était écrit avec les deux *l* qu'il

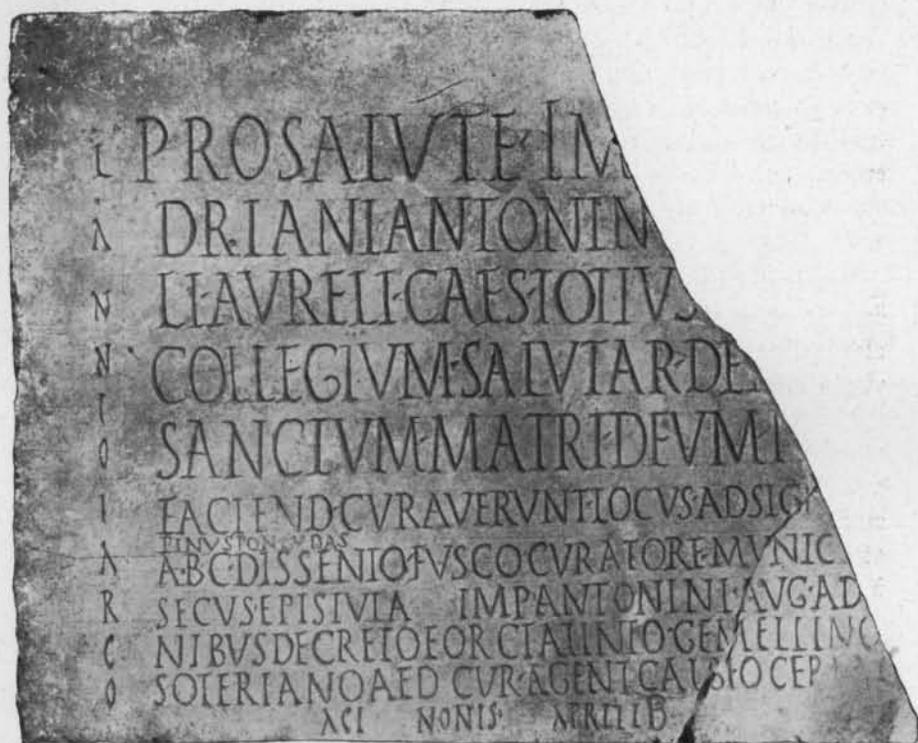


Fig. 1.

présente parfois. Elle entraîne, de ce fait, entre les encadrements, une rupture d'équilibre qui me paraît en contradiction avec le but visé par le graveur et dont, au surplus, l'espace restreint dont il disposait lui eût interdit la réalisation.

Je crois, pour ma part, qu'il faut laisser tomber, soit les deux *cognomina*, soit plutôt le *gentilice* et un *cognomen* de ce grand seigneur, et lire [*C(aio) Prastina co(n)s(ulibus)*] ou mieux [*et Pacato cos*], en 11 lettres disposées parallèlement aux 11 lettres de l'enca-

drement de gauche.² Aussi bien, ce n'est là qu'un détail, et la symétrie de l'inscription centrale va nous conduire à un résultat plus important.

Nous en possédons deux indices: dans les dimensions des lettres, et dans leur alignement.

Pour varier l'aspect de la pierre, le lapicide a employé, si je puis dire, quatre corps qui vont en diminuant progressivement: le corps de la ligne 1; celui des lignes 2-5; celui des lignes 6-10; celui de la ligne 11 et dernière; et par là il a déjà détaché le début et la fin, qui ressortent encore mieux grâce au dispositif qu'il a adopté.

La ligne 1 déborde, à gauche, d'une lettre sur les lignes suivantes. Par contre, la ligne 11 et dernière commence à 7 lettres en retrait des précédentes et les mots qui la forment sont séparés par de très larges intervalles. Entre la ligne 1 et la ligne 11, le lapicide a placé ses caractères les uns au dessous des autres avec des écartements équivalents et suivant un alignement, dont la rigueur, constatée à gauche, devait se reproduire à droite. Me trompé-je? Mais il me semble que ses seules préoccupations esthétiques nous permettent aujourd'hui de mesurer les parties perdues de l'ensemble qu'il avait voulu composer.

Si, en effet, les lignes 2-10 se superposaient exactement, il suffirait que nous pussions déterminer la longueur de l'une d'elles, pour avoir celle des autres. Or les compléments fournis par M. Paribeni aux noms impériaux inclus dans les lignes 2 et 3 sont incontestables et nous offrent ce moyen en toute certitude. La ligne est impossible à lire autrement que M. Paribeni ne l'a imprimée:

DRIANI ANTONIN[*iAug(usti) Pii et M(arci) Ae*]LI.

Elle comportait donc 24 lettres: 13 demeurent lisibles, 11 ont disparu, ce qui, compte tenu des quatre signes de ponctuation requis par le texte aboli, contre 1 pour celui qui subsiste, fait sensiblement passer par le milieu du dernier N conservé celui de l'inscription tout entière.

On partage ainsi la totalité de l'épigraphe en deux moitiés, et l'on n'a plus, en chacune des autres lignes, qu'à compter à peu près autant de lettres, présentes ou à restituer, à la droite de cette division idéale qu'il en reste à gauche, pour délimiter, à une ou deux lettres près,

² On dira que la formule n'est plus équilibrée; mais cf. des variations toutes semblables dans d'autres inscriptions datées de la même période: en 102, par ex., on a *Licino Sura II Serviano II* (C. I. L., VI, 8826), et, en 137, *L. Aelio Caesare n(ostro) II et Balbino* (C. I. L., XV, 906 et 1057).

le champ des compléments. J'ai calculé sur ces bases qu'il nous manque environ :

14 lettres à la ligne 3	
12	4
10	5
9	6
13	7
12	8
12	9
11	10

Voilà le cadre approximatif où, par force, doivent tenir toutes les tentatives de restitution, et nous allons voir que le sens appelle un texte qui coïncide avec lui.

Pour le début, point de difficulté.

Nous ne saurions pas libeller l'invocation préliminaire autrement que M. Paribeni. Avec ou sans le prénom personnel³ de l'empereur régnant, on a :

Pro salute Im[p(eratoris) Caes(aris) T. Aaeli Ha]driani Antonin[i Aug(usti Pii et M(arci) Ae]li Aureli Caes(aris) totius[q(ue) domus augustae].

Quels sont les auteurs de ce témoignage de loyalisme impérial ?

Le verbe qui les représente est au pluriel : *faciend(um) curaverunt*. Mais il n'est nullement nécessaire de lui supposer un autre sujet que le collègue de salut - *collegium salutare* -, dont la mention le précède. Dans la langue littéraire, il est fréquent que, à l'intérieur d'une même proposition, un verbe au pluriel s'accorde avec un nom collectif au singulier. Évité chez Cicéron, encore rare chez César, cette construction revient souvent dans Tite-Live⁴ et cet usage prévaut dans les inscriptions. Justement nous en possédons une de Rome où le même sujet collectif - *collegium salutare* - est pareillement suivi d'un verbe au pluriel : *Numini domus Aug(ustae) collegium salutare fecerunt*.⁵

Sur l'identité de ce *collegium salutare*, M. Paribeni a observé une sage réserve. « L'inscription, dit-il à la p. 207, ne nous offre que trois lettres de l'épithète attribuée à ce *collegium salutare* : par le temps et

³ Peut-être le prénom personnel de l'empereur *Titi* n'était-il pas exprimé ? Cf. *C. I. L.*, XIV, p. 548 et III, 14214²⁰. Plus bas l'empereur n'est plus appelé qu'*Antoninus Aug(ustus)*.

⁴ RIEMANN-LEJAY, *Syntaxe latine*, p. 55-56.

⁵ *C. I. L.*, VI, 30983.

par le lieu, elle se rapprocherait du *collegium salutare Dianae et Antinoi* rappelé à *Lanuvium* par une *lex sacra* de l'année 136; mais trop nombreuses sont les mentions de *collegia salutaria* pour que le voisinage des temps et des lieux puisse être invoqué comme un indice de rapprochement ». Il est bien vrai que les exemples abondent de collèges funéraires parés de ce titre ⁶ et qu'innombrables sont les dénominations des collèges funéraires appelés, ici, d'après les divinités dont ils invoquent la protection, et là, d'après le surnom mystique que leurs membres ont assumé en y entrant. ⁷ Mais qui nous prouve qu'il s'agit en l'occurrence d'un collège de ce genre? En principe, ce serait une erreur de croire, parce que la dizaine de collèges qui ont arboré cette épithète appartenrent, jusqu'ici, sans exception, à cette catégorie, que *salutare* fût un synonyme de *funeraticium*. Le mot parle clairement par lui-même. Un *collegium salutare* ne peut être qu'un collège constitué en vue du salut, dans ce monde, peut-être, surtout dans l'autre. Il n'est pas surprenant que des associations, dont les fins pratiques tendaient à procurer à leurs membres l'abri rituel d'une sépulture, aient voulu marquer qu'ils ne bornaient pas leur horizon à ces vœux matériels et que, à leurs légitimes soucis de funérailles et de tombeaux, se mêlait une préoccupation plus haute, une aspiration de l'ordre moral, ou, si l'on préfère, spirituel. Mais on ne saurait inférer de là qu'elles avaient le monopole de cette appellation. Il est évident, au contraire, qu'elles la partageaient avec toutes les sodalités, quelles qu'elles fussent, qui, comme elles, songeaient à l'au delà, et, à d'autres titres qu'elles, mais autant ou plus qu'elles, pouvaient se prévaloir d'une fonction religieuse. Dans le cas particulier, du reste, tout collège privé me semble exclu d'avance. Depuis le règne de Claude, ainsi que je me suis efforcé de le démontrer naguère, le culte de Cybèle et d'Attis était définitivement entré dans la religion d'état de l'Empire romain, ⁸ et la suite même de notre texte prouve qu'à *Bovillae*, comme ailleurs, toutes ses institutions étaient revêtues d'un caractère nettement officiel et public.

Le collège dont il est question à la ligne 4 a dû, par conséquent, en être investi, et c'est à l'organisation romaine de la religion métrouaque qu'il nous en faut demander l'identité.

Au surplus, nous n'aurons pas à la chercher bien loin. La réforme de Claude consiste essentiellement à instaurer la célébration des fêtes

⁶ En outre de l'inscription citée à la note précédente, cf. *C. I. L.*, II, 379; VI, 10251; X, 1588; XIV, 2112 et 2633.

⁷ Sur ces noms (Pancratii, Decasii, etc.), cf. ce que j'ai écrit dans mon mémoire sur *La mosaïque de Lambiridi et l'hermétisme africain* (*R. A.*, 192, p. 272).

⁸ Voir mes *Attideia*, dans les *Mélanges de l'École de Rome* de 1923.

d'Attis dans le cycle de la *Mater Deum* et, en outre, à spécialiser une corporation professionnelle, celle des marchands de bois ou dendrophores, dans l'accomplissement d'une liturgie où les pins voués à Attis jouaient un grand rôle. A dater de son ordonnance, l'arbre sacré fut, chaque année, transporté, au jour dit, par leurs soins, dans le sanctuaire de la Déesse sur le Palatin: le *collegium salutare* auquel nous devons la dédicace métroaque récemment découverte à *Bovillae*, c'est, à mon avis, le collège local des dendrophores.

Dans son commentaire (p. 207), M. Paribeni déclare que trois lettres ont été conservées du nom de ce collège, mais il ne spécifie pas lesquelles. Dans sa transcription (p. 206), il a imprimé *collegium salutare Dem...* Enfin sur la photographie qu'il a publiée il est impossible de lire, non seulement un *m*, mais une troisième lettre. On ne distingue à la suite du *D* et de l'*E* que le bas d'une haste qui peut provenir d'un *N* aussi bien que d'un *M*, et je rétablis en conséquence le génitif pluriel amorcé par ce groupe: *de[ndrophorum]*, dans la forme régulière qu'il avait sur des inscriptions, aussi bien d'Italie (*C. I. L.*, XI, 6520), que d'Afrique (*C. I. L.*, VIII, 7956). Comme l'écrivait M. Graillet en 1912, « les marchands de bois s'étaient enrôlés volontiers dans une confrérie vouée au culte de l'arbre dieu. Ils avaient eu d'abord pour patron Silvain forestier et dendrophore. Ils lui substituèrent le saint Attis et se mirent désormais sous la protection de la Mère des dieux ». ⁹ Il est tout naturel que leur groupement, qui à certains égards devait être regardé comme corporatif — *collegium dendroph(ororum) fabrum* (Dessau 6647), *collegium fabrum centon(ariorum) dendroph(ororum)* (Dessau 1368, cf. *ibid.* 6691), — ait désiré manifester dans sa désignation même, la foi dont était soutenu son esprit de corps; et nous n'avons pas lieu, non plus, de nous étonner si, en 147 ap. J.-C., nous lui voyons, dans cette intention bien compréhensible, jeter son dévolu sur cet adjectif de *salutaris*, où perce la grande espérance de salut que Cybèle fait luire, dans le cours du II^e siècle de notre ère, aux yeux de ses adorateurs, et qui avait été consacré, dans ces années mêmes, par l'érection dans Rome, en mémoire de Faustine, morte en 141, mais enlevée tout aussitôt vers les hauteurs de l'empyrée sur le char de la Mère des dieux, ¹⁰ d'un temple de la *Mater Deum Salutaris*. ¹¹

⁹ GRAILLOT, *Le culte de Cybèle*, p. 276; cf. J. CARCOPINO, *Attideia*, dans les *Mélanges de l'École de Rome*, 1923, p. 158.

¹⁰ COHEN², II, br. 55 et 56.

¹¹ Sur ce temple, connu par les types numismatiques (COHEN², II, br. 229, 230, 306), cfr. GRAILLOT, *op. cit.*, p. 335. Notons qu'un bronze d'Antonin de l'an 158 révèle la même dévotion (COHEN², II, br. 1029; cf. GRAILLOT, *op. cit.*, p. 152).

La lecture, à laquelle nous venons de nous arrêter : *collegium salutare de[ndrophorum]* dicte notre opinion sur la nature des fondations que le collège de salut formé par les dendrophores de *Bovillae* prit soin d'élever au bénéfice du mari de Faustine. De même que le complément *de[ndrophorum]* achève la ligne 4, les restitutions presque obligées *Matri Deum [Magnae Ideae]* absorbent la totalité de la lacune de la ligne 5. Il ne manque plus rien à la phrase où s'exprime l'initiative du collège, et celle-ci est définie par là même. M. Paribeni (p. 207) estime que l'inscription rappelle probablement l'érection d'une chapelle (sacello). C'est la vérité même. Ce qu'ont institué les dendrophores de *Bovillae*, c'est un *sanctum* de leur déesse, ni plus ni moins.

Sanctum est ici un adjectif pris substantivement, et ce neutre est un terme technique du latin métrouaque. Peut-être sous l'influence de sa langue sacrée, qui était le grec, la religion romaine de la Grande Mère avait délaissé *aedes*, *templum* et *fanum* pour ce vocable, calqué sur le grec *ἱερόν*. Les témoignages épigraphiques ne nous laissent ici aucun doute.

Entre autres exemples, je citerai le texte suivant découvert à Alba Iulia (ancien *Apulum*, en Roumanie Transylvaine): *pro salute Aug(usti) M(atris) D(eum) M(agnae) sanctum T(itus) Fl(avius) Longinus vet(eranus) dec(urio) col(oniae) et Claudia Candida coniunx pecunia sua fecer(unt)*; ¹² et cet autre de Turin, tout aussi explicite en sa brièveté: *Caninia M(arci) f(ilia) Firma sanctum M(atris) M(agnae) f(ecit)*. ¹³

On peut seulement se demander si *sanctum*, avec cette acception métrouaque, s'applique à tout le sanctuaire de la Grande Mère, ou ne s'en doit pas restreindre à la partie ou annexe la plus vénérable et mystérieuse. Les *mètroa* que les fouilles nous ont déjà révélés paraissent bien avoir admis quelque chose d'analogue à ce saint réduit. Le mur Nord du *mètroon* du Palatin, lequel, d'ailleurs, s'ouvrait face au Sud, était formé d'une double paroi avec chambre intérieure. ¹⁴ Le *mètroon* d'Ostie s'étendait entre deux cours bordées de constructions, dont la première, devant le temple, a pu servir au culte public, et la seconde, en arrière du temple, au culte secret ou réservé. ¹⁵ Une inscription de Sétif, relative au culte de la Mère Cappadocienne, *Mà*, dont les Romains avaient fait *Bellona* ou *Virtus*, et qui qualifiée de suivante de Cybèle, « *pedisequa* », a fini par se confondre avec elle, nous laisse

¹² C. I. L., III, 1100.

¹³ C. I. L., V, 6956 a.

¹⁴ GRAILLOT, op. cit., p. 324.

¹⁵ GRAILLOT, op. cit., p. 344.

entrevoir, entre les mutilations dont elle a souffert, une distinction entre le temple proprement dit — *templum* — et le *sanctum* qui était adjoint au temple, et devant la porte duquel une statue de *Liber Pater* montait la garde.¹⁶ J'ai moi-même publié, quelques mois avant la guerre, une inscription de Khamissa (*Thubursicum Numidarum*), plus instructive encore. Je l'avais ainsi développée.¹⁷

V(eneri) A(ugustae) S(acrum)

Pro salute imp(eratorum) d(ominorum) n(ostorum) | Diocletiani et [Maximiani] | Modestii sacerdot(es) Castinianus pater et Festucius | et Purpurius fili(i) templum a solo cum sancto suo quod est | a tergo instituerunt et dedidicaverunt, ad quam dedicationem de vicinis civitalibus et | universis pag[is] numina cum cultoribus suis convenerunt.

M. Gsell l'a reproduite sous le n° 1241 du tome 1^{er} de ses *Inscriptions latines d'Algérie*; mais, averti par la découverte survenue dans la voisine Madaure, en 1918, d'une liste de *cist(h)iferi et canistrarii Virtutis*, il a justement refusé à mes développements de la première ligne l'adhésion qu'il accorde à tous les autres, et à *Venus* il a eu raison de préférer *Virtus*, c'est-à-dire *Bellone*, c'est-à-dire la forme romanisée de la Mère Cappadocienne, suivante, puis doublure, de la *Magna Mater*. Ce qui s'est produit, à Khamissa, dans le sanctuaire de la seconde Cybèle, a pu se reproduire, à *Bovillae*, dans le sanctuaire de la première; et l'on est autorisé à y distinguer aussi entre le temple proprement dit et un sanctuaire qui aurait prolongé le temple, *a tergo*, comme peut-être à Ostie et au Palatin. En 147, les dendrophores de *Bovillae* n'auraient pas construit le *mètron* de leur déesse. Ils l'auraient seulement doté du « saint des saints » où se renfermaient les mystères les plus secrets de Cybèle et d'Attis et des divinités qui leur étaient apparentées.

Quoi qu'il en soit, le contexte nous montre qu'en échange de leur libéralité ils ont reçu eux-mêmes un don qui facilitait grandement la mission qui incombait à leur confrérie lors de la fête de l'*Arbor intrat*, à l'équinoxe du printemps, et qui avait successivement pour objet la coupe, la procession et l'exposition du pin sacré d'Attis.¹⁸

¹⁶ C. I. L., VIII, 7957. *Virtus* et *Bellona* ne font qu'une seule et même déesse (DESSAU, 3205); et les cultes de *Bellona* et de la *Magna Mater* sont confondus (C. I. L., XIII, 7281. IX, 3146). Cf. WISSOWA, *Religion und Cultus der Römer*², p. 350. La première des deux inscriptions précitées mentionne un *Mons Vaticanus* dans le sanctuaire de *Bellone*; la seconde une statue de *Bellone*, dans un *mètron*.

¹⁷ J. CARCOPINO, *Bull. Arch. du Com.*, 1914, p. CCIV et CCV; *Rev. Afr.*, 1914, p. 357.

¹⁸ GRAILLOT, op. cit., p. 121.

Les lignes 6 et 7 concernent en effet une assignation de terrain dont il nous est presque aussi facile d'apprécier l'utilité que de connaître l'auteur: C. Dissenius Fuscus. Dédaigneux des simples probabilités, M. Paribeni n'a pas cru devoir remplir l'intervalle compris entre les premières syllabes du participe *adsign[atus]*, qui terminent la ligne 6 et les mots: *ab C. Dissenio Fusco*, par lesquels commencent la ligne 7. Mais, d'une part, n'est-il pas vraisemblable que ce participe au nominatif ait été suivi de *est*? Et d'autre part la surcharge *pinus ponendas*, entre les lignes 6 et 7, ne nous met-elle pas sur la voie de la cause qui fit d'abord omettre ces deux mots au lapicide distrait. La grande majorité des oublis des copistes s'expliquent pas ce que M. Louis Havet a appelé « le saut du même au même ». La faute, plus tard réparée, mais antérieurement commise, résulte sans doute de la ressemblance entre la préposition *ab*, qui ouvre la ligne 7, et la préposition *ad*, que réclame le gérondif accusatif *ponendas* et qui, primitivement, a dû terminer la ligne 7.

M. Paribeni (p. 208) note à juste titre qu'il n'avait encore jamais été mentionné, dans les inscriptions métraoques, de plantations de pins. Mais le silence de l'épigraphie est compensé par l'éloquence des témoignages littéraires. L'église-mère de Cybèle, sur le mont Ida, passait pour avoir été entourée d'une pinède. Dans l'*Enéide*, la déesse rappelle à Jupiter la futaie dont son temple anatolien était environné, et où Enée avait débité le bois de sa flotte:

Pinea silva mihi multos dilecta per annos
Lucus in ara fuit summa, quo sacra ferebant;¹⁹

et Claudien décrira encore cet auguste sanctuaire, enveloppé d'une horreur sacrée et de l'ombre épaisse des grands pins immobiles et bruisants:

Hic sedes augusta Deae templique colendi
Relligiosa silex, densis quam pinus adumbrat
Fronibus et nulla locus agitante procella
Stridula coniferis modulatur carmina ramis.²⁰

Les dévots de la Mère, sous l'Empire, ont voulu lui rendre, en leurs sanctuaires, quelque chose de sa forêt originelle; et, dans Rome même, au temps de Claudien, qui est celui de Prudence, le poète du *Periste-*

¹⁹ VIRG., *Aen.*, IX, 85-86.

²⁰ CLAUDIEN, *De raptu Pros.*, I, 202 et suiv.

phanon signale le bois de pins de Cybèle, derrière lequel s'accomplit un culte répugnant :

An ad Cybeles ibo locum pineum?
Puer sed obstat Gallus ob libidinem
Per triste vulnus²¹

Nous en constatons la présence, dès le siècle des Antonins, sur le territoire de *Bovillae*, où fut plantée la pinède d'où chaque année les dendrophores tiraient l'arbre de la dendrophorie, la fête symbolique dont ils portent le nom : *Locus adsig[natus est ad] | pinus ponendas ...*

Dans quelles conditions s'est faite cette *adsignatio*? Celui qui la prononça est nommé en toutes lettres à la ligne 7. C'est C. Disse-nius Fuscus, que deux inscriptions antérieurement trouvées sur le ter-ritoire de *Bovillae* nous ont fait connaître, en 157 et 158, comme *cura-tor reipublicae Bovillensium*.²² La *respublica Bovillensium* étant qua-lifiée de municipale, comme l'a montré M. Paribeni, non seulement dans Cicéron (*Pro Plancio*, IX, 23), mais dans une inscription du terroir dédiée *patrono municipii* (*C. I. L.*, XIV, 2407), la ligne 7 qui con-cerne ce personnage se rétablira, selon les indications de M. Pari-beni : *ab C(aio) Dissenio Fusco curatore munic[ipii] Bovillens(ium)*.

Mais le petit problème que pose aux lignes 8 et 9 le partage de ses responsabilités n'est pas résolu pour autant. Ce n'est point la for-mule *secus epistula[m] imp(eratoris) Antonini Aug(usti)* qui fait dif-ficulté. Elle se retrouve dans plus d'un document épigraphique. Un procès-verbal de l'*ordo* des décurions de *Tuficum* (aujourd'hui Fa-briano), relatant la proposition émise en faveur de l'érection d'une statue à l'un de leurs concitoyens se termine par les mots : *ei sta-tuam pedestrem secus merita eius decernere*.²³ De même, un collègue funéraire d'*Arilica* (aujourd'hui Peschiera), statuant sur l'emploi du legs d'un de ses membres, stipule *ut ex reditus eius quotannis rosas deducant<ur>... secus veterem consuetudinem*.²⁴ A *Bovillae*, C. Disse-nius Fuscus a pareillement procédé à son *assignatio* conformément à la lettre de l'empereur Antonin : *secus epistula[m] imp(eratoris) Antonini Aug(usti)*.

Mais la suite est moins claire; et elle n'a pas laissé que d'embar-rasser M. Paribeni. Il ne l'a pas développée dans sa transcription (p. 206) et, dans son commentaire (p. 207), il nous a proposé le

²¹ PRUDENCE, *Peristeph.*, X, 196-198.

²² *C. I. L.*, XIV, 2409 (s. d.) et 2410 (datée de 157 et 158).

²³ DESSAU, 2666 a.

²⁴ *C. I. L.*, V, 4017.

choix entre deux interprétations différentes: « La lettre d'Antonin, dit-il, pourrait se rapporter au culte de la *Magna Mater*, auquel Antonin le Pieux s'est particulièrement intéressé, et on pourrait alors imaginer le complément: ... *ad [quindecemviros s. f.]* ou encore *ad [archigallum]*. A moins que la lettre d'Antonin le Pieux n'ait pu se référer à la nomination de C. Dissenius Fuscus en qualité de *curator municipii*, et l'on devrait aux lignes 8 et 9 compléter: *a d[ecurio]nibus decreto eorum*, étant entendu que le *locus* a été assigné à la fois par le *curator* (*ab C. Dissenio*) et par les décurions (*a decurionibus*) ». M. Paribeni n'a pas marqué de préférence entre ces deux explications et il n'a pas voulu intégrer l'une plutôt que l'autre dans la lacune à combler. N'y a-t-il pas quelque présomption à prétendre à mieux?

Je vois bien, pour ma part, pourquoi M. Paribeni a prêté attention à l'idée que la lettre de l'empereur était adressée *ad quindecemviros s. f.* ou *ad archigallum*. Il s'est certainement souvenu de l'étonnant procès-verbal qui nous a été transmis de la séance tenue en l'an de notre ère 259 par le sénat de Cumes pour pourvoir à l'installation, après décès, d'un nouveau *sacerdos* de la *Magna Mater* de Baïes.²⁵ Sur le rapport des préteurs, c'est-à-dire des magistrats supérieurs de cette colonie, l'*ordo decurionum* a porté son choix, à l'unanimité, sur un certain Licinius Secundus — *placuit universis Licinium Secundum sacerdotem fieri*. Mais Licinius Secundus n'a été intronisé qu'après publication de la lettre du collège quindécemviral qui ratifiait cette élection et décernait à l'élu les insignes sacerdotaux: *xviri sac(ris) fac(iundis) pr(aetoribus) et magistratibus Cuman(is) sal(utem)*. *Cum ex epistola vestra cognoverimus creasse vos sacerdotem Matris Deum Licinium Secundum in locum Claudii Restituti defuncti, secundum voluntatem vestra[m] permisimus ei occavo et corona... uti*. Les décurions ont nommé le prêtre. Les quindécemvirs lui remettent l'usage du bracelet et de la couronne. Nous avons là l'application d'un véritable concordat des investitures métrouques. Mais c'est justement pourquoi je ne puis, pour ma part, retenir cette analogie. D'abord, la lettre invoquée à Cumes n'a pas été écrite aux quindécemvirs, elle a été écrite par les quindécemvirs. Ensuite et surtout, il s'agit à Cumes d'introniser un prêtre, question de l'ordre religieux et du ressort de l'Etat: et à *Bovillae*, de procéder à une *adsignatio*, question d'ordre financier et du ressort municipal. C'est pourquoi je ne crois pas qu'on puisse entendre le NIBVS du début de la ligne 9 autrement que comme la fin du datif ou de l'ablatif pluriel *decurionibus*, ainsi d'ailleurs que M. Paribeni aura été le premier à y penser.

²⁵ C. I. L., X, 3698.

Je n'irai pas, néanmoins, jusqu'à attribuer aux décurions, même conjointement avec les curateurs, l'*assignatio* dont il s'agit. Cette interprétation suppose qu'en matière d'aliénation les droits des décurions et du *curator* sont égaux et indivis. Or il apparaît que, dans les cités obérées que l'empereur, en raison même d'une situation qu'il veut assainir, a non seulement subordonnées au contrôle mais remises à l'autorité d'un *curator*, celui-ci, comme l'a montré Mommsen, est le vrai maître du domaine municipal.²⁶ Sur ce chapitre, les décurions proposent, et lui, dispose. A *Bovillae* même, en 158 ap. J.-C., — nous en sommes informés par l'inscription *C. I. L.*, XIV, 2410 — C(aius) Dissenius Fuscus, qui était toujours en fonctions comme *curator reipublicae*, a assigné de sa seule autorité le terrain d'un tombeau: *locus adsignatus ab C. Dissenio C. f. Quir. Fusco*. Comment n'eût-il pas exercé son pouvoir, en 147, onze ans plus tôt, au début de sa gestion, quand le déficit antérieurement creusé par la prodigalité des autorités municipales, n'avait encore subi qu'un commencement de réduction? Tout porte à croire, au contraire, qu'exposé, de la part des adorateurs de Cybèle, à une demande de concession quelque peu exorbitante, dont la satisfaction allait entraîner la perte sèche de tout le terrain de la future pinède, il n'a pas cru devoir l'accorder sans en avoir, au préalable, référé à l'empereur. Puisque l'assignation a été décidée par lui *secus epistolam imperatoris*, c'est à lui que la lettre de l'empereur a été envoyée, et il n'était pas besoin, de ce fait, d'indications supplémentaires. Mais C. Dissenius Fuscus tenait à vivre en bons termes avec ses administrés qui, nous ne l'ignorons pas, lui ont élevé une statue *ob merita eius* (*C. I. L.*, XIV, 2409). Dès qu'il a eu en mains la réponse impériale — et la piété d'Antonin pour Cybèle, qu'atteste la numismatique de cet empereur et sur laquelle M. Paribeni a eu raison d'attirer notre attention, avait rendu cette réponse favorable, — C. Dissenius Fuscus l'a communiquée aux décurions: *secus epistolam... ad[litam decurio]nibus*. Ceux-ci ont alors pris une délibération dans le même sens, et l'assignation a été prononcée par le curateur — *ab... curatore* — mais d'après un décret des décurions qu'il avait alors consultés: *decreto eorum*. Les choses ont dû se passer exactement à *Bovillae* comme dans le traité de *Droit public* de Mommsen. Sous la sécheresse des formules épigraphiques la vie circule et transparait; et il me semble qu'à propos d'une mince affaire d'attribution d'un terrain communal, nous voyons se dérouler, dans le décor banal d'une petite cité dont l'empereur s'est arrogé le gouvernement direct, les péripéties variées de la comédie qui s'est jouée sans doute plus

²⁶ MOMMSEN, *Droit public*, V, p. 391.

d'une fois entre le commissaire impérial, qui ne prend pas de décisions sans s'être dûment couvert, et l'assemblée locale de ces décisions que sa présence avait destitués de la réalité du pouvoir mais à qui sa diplomatie en laissait aisément les apparences: - *locus adsignatus est ad* | *pinus ponendas* | *ab C(aio) Dissenio Fusco curatore munic[ipii] Bovillens(ium)* | *secus epistula[m] imp(eratoris) Antonini Aug(usti) ad [latam decurio]nibus, decreto eorum...*

La fin consiste, comme à l'ordinaire, dans l'énumération de ceux qui ont désiré attacher leurs noms aux fondations que l'inscription commémore, et dans le rappel de la date à laquelle fut posée la pierre commémorative.

Généralement, les magistrats qui sont mentionnés en pareil cas sont les magistrats principaux de la cité. Nous sommes informés, par ailleurs, qu'à *Bovillae*, le rang suprême de la hiérarchie municipale était tenu, non par des *duoviri*, ce qui est la règle la plus habituelle, mais par des *iiiiviri* (*quatuorviri*) (*C. I. L.*, VI, 1851 et XIV, 2413). Or nous ne trouvons sur notre épigraphe que deux édiles: C. Tatinius Gemelinus, dont les noms ont été habilement reconstitués par M. Paribeni sur une inscription mutilée de *Bovillae* (*C. I. L.*, XIV, 5406), et un *Soterianus* dont nous devons nous résigner à ignorer le prénom et le gentilice. De cette apparente anomalie résultent deux conséquences qu'il convient de mettre en relief. C'est d'abord, - et en cela la *respublica Bovillensium* ne fait que suivre les normes en vigueur dans les municipes -, que les magistrats supérieurs de *Bovillae* étaient assistés de deux édiles, comme les consuls, à Rome, l'étaient des préteurs. C'est ensuite que, les *iiiiviri* étant passés sous silence, on doit admettre que leurs fonctions étaient provisoirement suspendues; et cette conclusion dépasse *Bovillae* pour s'étendre à toutes les cités en puissance de curateur. Dans les Etats modernes, la nomination d'une commission administrative ou d'un commissaire royal correspond à la disparition de tous les organes issus des suffrages populaires. Dans l'Empire romain, l'arrivée dans une ville d'un commissaire impérial n'amenait pas une révolution aussi profonde. Le représentant du souverain se substituait aux chefs élus de la cité; mais, de même qu'il collaborait avec l'*ordo decurionum*, il continuait de se faire aider dans sa tâche par leurs auxiliaires immédiats, les magistrats subalternes. De 147 à 158, période pendant laquelle nous sommes maintenant assuré que C. Dissenius Fuscus demeura à la tête du *municipium Bovillensium*, il n'y a plus eu de *quatuorviri* à *Bovillae*, mais les édiles qui leur étaient subordonnés n'ont pas cessé de lui prêter leur concours, et même, en un certain sens, ils ont bénéficié de l'éclipse de leurs supérieurs locaux, puisqu'ils s'inscrivent à leur place dans les archives de la commune.

Quant au commissaire responsable à qui incombait le soin de veiller à l'édification du *sanctum* comme à la plantation de la pinède et dont le nom intervient en queue de liste — *cur(am) agent[e] C(aio) Albio Cep...* — c'était, selon toute probabilité, mais sans qu'on puisse sérieusement opter pour l'une ou l'autre de ces conjectures plausibles, soit un délégué des dendrophores, *qq. dendroph(orum) ou archidend(ro)phorus*,²⁷ soit plutôt le chef religieux de la communauté métroaque de l'endroit, arcighalle ou simple *sacerdos*. *Exempli gratia*, je propose de compléter ainsi la ligne 10:

C(aio) Albio Cep[halo]²⁸ sacer(ote)

La petite ligne supplémentaire et les lignes verticales renferment la date:

act(um) nonis aprilib(us) L(ucio) Annio Largo [et Pacato co(n)s(ulibus)]

Je ne reviendrai pas sur les noms des consuls. Je m'en suis expliqué au début. Mais je crois utile de noter que les nones d'avril correspondent au 2^{ème} jour des *Megalensia*, qui se célébraient chaque année, du 4 au 11 avril, en souvenir de la réception de la grande Mère par le peuple romain, le 4 avril 204 av. J.-C. et de la dédicace de son temple palatin, le 11 avril 191 av. J.-C.

La corrélation entre la dédicace de *Bovillae* et les *Megalensia* ne me semble pas fortuite. Elle témoigne, au contraire, du souci des fidèles du municipes de faire coïncider leurs pieuses fondations en l'honneur de la *Mater Deum* avec la plus ancienne de ses cérémonies traditionnelles; et il est même possible que le graveur ait souligné cette intention par une addition qui, sous la forme *megalens* pour *megalens(ibus)*, lui eût permis de faire tenir sa dernière ligne, volontairement écourtée, à égale distance du début et de la fin des 9 lignes précédentes.

On ne peut, pour terminer, que s'enquérir de la raison pour laquelle les dévôts de *Bovillae* ont choisi, pour apposer notre plaque, le 2^{ème} jour des *Megalensia*, et non le premier.

On m'excusera de formuler à ce sujet une hypothèse que cautionne le récit composé par Ovide, dans ses *Fastes*, de l'arrivée de la Grande Mère en terre latine.

Tite-Live²⁹ et les *Fasti Prenestini*³⁰ datent cet événement du 4 avril. Mais Ovide le coupe en deux et l'étend sur deux jours consécutifs. Le convoi de Cybèle est acclamé par le Sénat et le peuple dans Ostie,

²⁷ *C. I. L.*, III, 763.

²⁸ Le *Thesaurus linguae latinae* ne nous laisse le choix qu'entre les ablatifs, *Cepone*, *Ceponio*, *Cepione*, *Cephalone*, ou *Cephalo*.

²⁹ *Liv.*, XXIX, 14.

³⁰ *C. I. L.*, I², p. 321, et p. 318 (*Fasti Maffeiani*).

à l'embouchure du Tibre. Il poursuit jusqu'au premier coude du fleuve:

Flumina ad flexum veniunt: Tiberina priores
Ostia duxerunt unde sinister abit.

Mais la nuit survient: et l'on s'arrête:

Mox aderat querno religant a stipite funem
Dantque levi somno corpora functa cibo.

Le lendemain à l'aube, la marche reprend vers le but, qui est Rome:

Lux aderat: querno solvunt a stupite funem ...³¹

Pour Ovide, Cybèle saluée à Ostie le 4 avril, n'est arrivée à Rome que le 5. Les dévots de *Bovillae* en savaient au moins aussi long que le poète; et ils ont probablement tenu à appeler leur Dame dans le « saint des saints » qu'ils lui destinaient au jour anniversaire de son installation définitive dans la Ville Eternelle. S'il en était ainsi, nous aurions lieu d'admirer une fois de plus,³² avec la discipline qui présidait aux diverses manifestations du culte romanisé de Cybèle et d'Attis, la ferveur avec laquelle ses sectateurs, au II^e siècle de notre ère, l'associaient toujours dans leur pensée à celui de Rome et d'Auguste. Et c'est sur cette dernière réflexion que je me risque à proposer de tout le texte découvert à *Casa Rossa* le développement suivant:

- 1 PRO SALVTE IM[p(eratoris) Caes(aris) T(iti)]³³ Aeli Ha-
2 DRIANI ANTONIN[i Aug(usti) Pii et M(arci) Ae-
3 LI AVRELI CAES(aris) TOTIVS[q(ue) domus augustae,
4 COLLEGIVM SALVTARE DE[ndrophororum
5 SANCTVM MATRI DEVM [Magnae Ideae
6 FACIEND(um) CVRAVERVNT. LOCVS ADSIG[natus est ad
6^{bis} PINVS PONENDAS
7 AB C(aio) DISSENIO FVSCO CVRATORE MVNIC[ipii Bovillens(ium)
8 SECVS EPISTOLA(m) IMP(eratoris) ANTONINI AVG(usti) AD[latam
decurio
9 NIBVS DECRETO EOR(um) C(aio) TATINIO GEMELLINO [et
10 SOTERIANO AED(ilibus), CVR(am) AGENT(e) C(aio) ALBIO CEP[halo
sacerd(ote)
ACT(um) NONIS APRILIB(us) [Megalens(ibus)?
L(ucio) ANNIO LARGO [et Pacato co(n)s(ulibus).

³¹ Ov., *F.*, IV, 329-333.

³² C'est la confirmation des dernières pages de mes *Attideia*.

³³ Le prénom a pu sauter (cf. *supra*, n. 3).